Jeunes non accompagnés

«Nous ne voulons plus que nos amis se donnent la mort!»

Quatre anciens requérants afghans mineurs, amis d'Ali P., noyé dans le Rhône, réclament de meilleures conditions d'accueil.

Rachad Armanios

Les amis du jeune défunt n'ont pas souhaité être photographiés à visage découvert. L'un d'eux a refusé toute photo. KEYSTONE

Dix jours après le décès de leur ami Ali P., un jeune de 20 ans d'origine afghane, quatre de ses amis lui ont rendu hommage face à la presse, ce mercredi. Ils sont aussi d'anciens requérants d'asile mineurs non accompagnés afghans, ils ont entre 21 et 25 ans.

Pour eux, aucun doute, leur ami s'est donné la mort et ce drame, qui intervient après les suicides de deux autres jeunes Afghans en 2019 et 2022, remet douloureusement la question de l'accompagnement des jeunes migrants au cœur du débat.

Les amis d'Ali P., qui bénéficiait d'une admission provisoire, parlent même de cinq suicides jusque-là et ne veulent pas que d'autres se produisent.

Ils parlent d'abord du parcours migratoire de leur ami, passé par plusieurs pays: «Il a vécu des jours très difficiles et a vu la mort de ses propres yeux.»

Rêves brisés

À Genève, il pensait être au bout de son périple. Joyeux, il aimait les sports de combat, rêvait, lui qui avait une belle voix, de sortir ses propres chansons. Il voulait travailler dans la sécurité, précise un de ses amis.

Mais «ses rêves se sont cassés» face aux obstacles et il a décidé d'en finir «à cause des difficultés rencontrées à Genève», affirment ces jeunes. Ali P. parlait alors de moins en moins, changeait de téléphone et les perdait, allait mal et a fait plusieurs tentatives de suicide.

À entendre ces témoignages, «personne n'a fait attention à lui» ou, du moins, «n'a su faire attention à lui et à ses difficultés». Lui-même se plaignait d'un accompagnement insuffisant, raconte l'un de ses amis. Un autre explique être un jour monté à l'étage du foyer pour l'empêcher de faire un geste fatal.

À la quatrième tentative, un des jeunes l'a accompagné à l'hôpital.

Ali P. a d'abord été accueilli au si décrié foyer de l'Étoile, qui a récemment fermé. Puis il a été transféré au foyer Rigot et enfin dans l'hébergement collectif de la Terrassière.

«Il y partageait sa chambre avec trois à quatre quadragénaires avec qui il ne s'entendait pas. Plusieurs fois, je l'ai vu dormir dehors au bord du lac. Il avait une copine, il voulait un logement à lui, mais je lui ai dit combien c'était presque impossible pour nous qui ne parlons pas bien français et n'avons pas un salaire», témoigne l'un de ses amis.

Parmi ces quatre jeunes, l'un a trouvé un travail, l'autre un logement grâce à des connaissances et a commencé une formation. Mais «seule une minorité d'entre nous arrive à s'en sortir», affirme ce dernier. Il confie avoir aussi eu des pensées suicidaires. «J'ai eu de la chance de tomber sur des bonnes personnes à l'Hospice général et d'avoir eu la force de me battre.»

Tous racontent le difficile passage à la majorité, où ces jeunes se disent soudain livrés à eux-mêmes. Ils racontent la promiscuité dans les foyers, la difficulté à trouver une formation, les lenteurs pour obtenir un permis de séjour, l'interdiction de retourner au pays – «Il serait encore là s'il avait pu retourner voir sa famille un petit moment», dit l'un d'eux à propos d'un ami disparu.

Constatant les facilités accordées aux migrants ukrainiens arrivés après eux, ils vivent cette différence comme une injustice.

Manifestation à venir

À les entendre, les foyers à taille plus humaine mis sur pied à la suite des manifestations réclamant la fermeture de l'Étoile sont «pires». Ils citent celui de Loëx: «Il y a six douches avec un rideau pour 46 jeunes, donc aucune intimité, la cuisine avec quatre plaques ne suffit pas, et comme elle ferme à 22 h, certains n'ont pas le temps de cuisiner et dorment sans manger», rapporte l'un des jeunes.

Après la période des Fêtes, ils organiseront à nouveau une manifestation pour réclamer des conditions d'accueil dignes.

«Nous devons leur proposer un avenir»

● Selon Mathieu Crettenand, directeur depuis septembre de l'Aide aux migrants au sein de l'Hospice général, Ali P. «n'est pas passé entre les mailles du filet, un grand nombre d'intervenants l'ont suivi, mais cela n'a pas suffi à éviter ce drame. On a fait tout ce qu'il était possible avec le dispositif qui existait.»

Or, «oui, la transition dans l'accompagnement au moment où ces jeunes deviennent majeurs était brutale, c'est pourquoi nous avons fait des changements».

Depuis la fermeture du foyer de l'Étoile, le nouveau dispositif prévoit ainsi de garder des jeunes adultes à la résidence Saint-James, aux Eaux-Vives, jusqu'à leurs 21 ans. D'autres sont logés dans des hébergements collectifs plus petits et, pour mieux détecter les besoins, des éducateurs mobiles se déplacent de site en site.

«Il faut maintenant que nous travaillions à améliorer la prise en charge des projets de ces jeunes et de leur santé mentale, en lien avec l'Instruction publique, la FASe ou encore les HUG, c'est un défi.»

L'admission provisoire ou le statut de réfugié leur offrent une protection et signifient qu'ils resteront durablement en Suisse, ajoute Mathieu Crettenand. «Ils reçoivent des prestations sociales et financières. Les conditions sont là pour qu'ils puissent se projeter en Suisse, mais il faut considérer l'état dans lequel ils arrivent. Certains rebondissent vite. Mais d'autres sont très cabossés. Nous avons d'autant plus le devoir de leur proposer un avenir.»

Quant au foyer de Loëx, c'est une solution provisoire et des améliorations sont en cours, réagit Mathieu Crettenand. S'agissant des suicides: «Ce sont des drames, la situation des RMNA et ex-RMNA nous préoccupe beaucoup. Nous pouvons faire de la détection et de la prévention, mais ensuite, pour les adultes, nous nous en remettons la plupart du temps aux HUG. D'une manière générale, il y a du progrès à faire pour le suivi psychiatrique.» **RAR**

Envies suicidaires? Faites-vous aider!
N'hésitez pas à téléphoner notamment aux structures suivantes: La Main Tendue (composer le 143), la Ligne d'aide pour jeunes (composer le 147), Malatavie Ligne Ados (HUG – Children Action) (composer le 022 372 42 42)

Le Canton ira au Tribunal fédéral pour éviter la taxe au sac

Loi sur les déchets

Berne a affaibli le texte voté en 2022 et pas encore entré en vigueur. Le Conseil d'État en appelle à la justice.

«Persiste et signe»… Le Conseil d'État genevois n'est pas convaincu par la décision du Conseil fédéral d'invalider partiellement sa loi sur les déchets. Il porte l'affaire au Tribunal fédéral, fait-il savoir dans le communiqué publié à la suite de sa séance hebdomadaire de mercredi.

«Les dispositions de la loi réfutées par la Confédération concernent le financement de la gestion des déchets et la zone d'apport, deux éléments clés de la loi et du dispositif genevois», explique le gouvernement cantonal.

Question juridique

«Sur la question du financement de la gestion des déchets, la nouvelle loi vise à assurer ce financement par l'impôt général, une pratique appliquée à Genève depuis toujours et faisant consensus. Quant à l'introduction d'une taxe au sac, principe du pollueur-payeur préconisé par la Confédération, elle n'est politiquement pas praticable.»

C'est pourtant là que le bât blesse. Car pour Berne, la taxe au sac est la simple application du principe du pollueur-payeur que tous les cantons appliquent depuis longtemps. À l'appui de son point de vue, la Confédération brandit un arrêt du Tribunal fédéral de 2011 contraignant les communes à passer par ce système pour réduire le volume de déchets.

Mais il en faut plus pour doucher l'optimisme du chef du Département du Territoire, Antonio Hodgers, qui riposte: «Cela fait vingt ans que Genève fait sans la taxe au sac, alors qu'elle est préconisée par la Confédération. Dès lors, le fédéralisme doit d'une manière ou d'une autre l'emporter.»

Genève bon élève

Présentée comme particulièrement novatrice par le Canton, la loi cantonale sur les déchets prévoit une obligation de tri pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, sous peine d'amende. Les communes doivent mettre à disposition des infrastructures de tri pour que celui-ci soit possible. Globalement, il s'agit de réduire d'un quart la production de déchets dans le canton. Votée en septembre 2022, la loi fait l'objet de divers recours, portés notamment par des entreprises, mais pas seulement.

Avec 51% de taux de tri, argumente Antonio Hodgers, Genève se classe parmi les bons élèves suisses. Imposer la taxe reviendrait à «punir» les ménages qui trient déjà. «De plus, une taxe au sac a une dimension antisociale. Par contraste, l'obligation de tri est une mesure écologiquement plus forte et socialement plus juste.» **Marc Bretton**

Robert Cramer présidera les SIG

Nomination

Le Conseil d'État continue de renouveler les conseils des entreprises publiques.

Robert Cramer présidera le conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG). L'ancien conseiller d'État Vert succède au PLR Michel Balestra. Il a été désigné mercredi matin par le Conseil d'État lors de sa séance hebdomadaire.

C'est un retour aux sources pour l'ancien magistrat, mais sous une autre incarnation: âgé de 69 ans, Robert Cramer a en effet été responsable du département chargé de la surveillance des SIG, entre 1997 et 2009.

Il présidera le conseil d'administration de l'entreprise publique au cours des cinq prochaines années sous l'autorité du conseiller d'État Vert Antonio Hodgers, son ancien poulain, qui lui a succédé quelques années plus tard au même poste.

Hospice, IMAD et PAV

La valse des administrateurs des entreprises publiques se poursuit. Après l'Aéroport, les TPG et les HUG la semaine passée, le gouvernement a aussi renouvelé les conseils de l'Hospice général, de l'IMAD et de la Fondation Praille-Acacias- Vernets (PAV).

Les profils des présidents désignés sont variés: certains sont des politiques, comme l'avocat Bertrand Reich, ancien président du PLR, qui prend la présidence de la Fondation PAV, succédant à Robert Cramer justement; d'autres sont des «experts», comme le consultant Steeves Emmenegger à l'Hospice général ou Efthymiopoulos Konstantinos à l'IMAD.

La semaine passée, le gouvernement avait propulsé l'ancien conseiller national PLR Christian Lüscher à la présidence de Cointrin, la maire socialiste de Carouge, Stéphanie Lammar, aux TPG et l'ancien président du PLR Alain-Dominique Mauris aux HUG.

En règle générale, les conseils sont composés d'une grosse dizaine de membres. Certains sont des délégués du Conseil d'État, d'autres du Grand Conseil, des communes ou du personnel. **MBR**

Une magistrate de Versoix blâmée

Sanction La procédure disciplinaire ouverte le 21 juin dernier à l'encontre d'une conseillère administrative de Versoix, Jolanka Tchamkerten, a été clôturée, a annoncé hier le Conseil d'État, statuant en sa qualité d'autorité de surveillance des communes. Un blâme a été infligé à la magistrate Verte, indique le communiqué, précisant qu'il ne sera fait aucun autre commentaire. Rappelons que cette procédure disciplinaire avait été ouverte alors que de fortes dissensions internes secouaient l'Exécutif versoisien. À l'époque, le Conseil d'État avait indiqué que l'enquête avait pour objectif «de déterminer si M^me^ Tchamkerten, notamment lors de procédures civiles et pénales menées tant par la Commune que par son secrétaire général à l'encontre de médias romands *(ndlr: le journal satirique «Vigousse» et Télé Versoix)*, a enfreint ses devoirs de fonction d'une manière pouvant justifier une sanction disciplinaire». **XLA**

Contrôle qualité